

LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Prairial, an VII.



Proclamation publiée à Corfou, après la prise de cette île par les Turcs et les Russes. — Organisation d'un nouveau gouvernement dans cette île. — Etablissement d'un tribunal de police à Milan. — Mesures prises par le directoire ligurien et le général Moreau pour la défense de la Ligurie. — Défaite des rebelles du canton d'Uri. — Entrée de notre escadre à Toulon.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

New-York, le 20 ventose.

Le congrès est suspendu pour quelque tems, après avoir définitivement choisi trois envoyés pour la France.

Deux vaisseaux de ligne espagnols & deux frégates, partis de Cadix pour l'Amérique, se sont emparés, sur leur route, de cinq vaisseaux anglais richement chargés.

TURQUIE.

Constantinople, le 28 germinal.

Buonaparte a fait publier une proclamation, dans laquelle il invite tous les Juifs de l'Asie & de l'Afrique à venir se ranger sous ses drapeaux pour rétablir l'ancienne Jérusalem. Il en a déjà armé un grand nombre, & leurs bataillons menacent Alep.

Les habitans des environs de Damas sont en insurrection contre la Porte.

Le grand-seigneur doit partir incessamment pour la Syrie, afin de commander, en personne, contre Buonaparte. Le grand-visir, à la tête d'un corps considérable de janissaires, doit aussi se mettre en route au commencement de germinal.

ITALIE.

Corfou, le 25 ventose.

Après la capitulation de cette place, il fut publié la proclamation suivante :

« Les commandans des escadres combinées de S. M. l'empereur de toutes les Russies, vice-amiral, le chevalier Uschakow, & de S. M. le grand-seigneur, le capitain bey Cadir-Bey, à tous les individus existans dans la ville & dans l'isle de Corfou. Corfou s'est rendue aux armes victorieuses des deux empires, & a obtenu une généreuse capitulation. La garnison française est libre sur sa parole d'honneur, & il lui a été accordé protection & sûreté jusqu'au moment de son embarcation pour la France.

» Il a été accordé une amnistie pleine & entière aux habitans de toutes les classes, la garantie de la religion, des propriétés et des personnes; & l'on exige l'entier oubli du passé. Individus de tous les ordres & de toutes les nations, respectez ces dispositions dictées par l'humanité. Que les haines cessent; que l'esprit de vengeance se taise; que la paix, l'ordre & la concorde regnent dans toute l'isle. Si quelqu'un ose s'écarter de ces principes, nous déclarons qu'il encourra notre indignation, & qu'il sera sévèrement puni.

» Il est sévèrement défendu aux troupes russes, turques & albanaises d'user de la moindre usurpation de pouvoirs. Les troupes russes entreront pour recevoir les forts de Cor-

fou; les troupes ottomanes, suivant leur destination, marcheront sous le commandement du Patrona-Pey. Les autres troupes, & particulièrement les Albanois, ne pourront entrer dans les forts & dans les villes sans la permission des commandans en chef des deux escadres. Ceux qui oseroient transgresser cet ordre, & tenter d'y entrer de force, seront châtiés comme rebelles & désobéissans aux volontés suprêmes du gouvernement, & des empereurs S. M. de toutes les Russies, & S. M. le grand-seigneur.

Donné à bord du vaisseau amiral le *Saint-Paul*, le 21 février (4 mars).
Signé, le capitain bey Cadir-Bey;
le vice-amiral Uschakow.

Le 15, il fut nommé un conseil de six nobles, pour gouverner provisoirement. Le 22, le conseil général fut convoqué. Il est actuellement composé de 190 membres tirés des différens ordres d'habitans. Il a été décrété une procession annuelle en l'honneur de notre protecteur saint Spiridion, le 13 de ce mois, jour où la capitulation fut définitivement ratifiée. Il a été aussi décrété des remerciemens aux deux commandans russe et turc. Il a été ordonné des taxes qui pesent principalement sur les juifs et les autres habitans qui se sont le plus distingués par leur démocratie.

Ces jours derniers, il arriva ici un député de la ville d'Otrante, nommé Mariano Tarantino, pour inviter le vice-amiral Uschakow à porter des secours à ce pays menacé d'invasion par les troupes françaises qui étoient déjà maîtresses d'une grande partie de la Pouille. L'amiral russe lui a remis une lettre adressée aux gouverneurs militaires et civils, et à tous les habitans de la ville d'Otrante, en date du 17 de ce mois, dans laquelle il leur annonce « que la ville de Corfou s'étant rendue aux escadres combinées, il se dispose à partir avec ses escadres, pour coopérer à la défense des villes & provinces de S. M. le roi des Deux-Siciles. Soyez donc fidèles à Dieu & à votre roi, ajouta-t-il, réunissez-vous, armez-vous suivant un système bien entendu. Ne vous laissez pas avilir par des menaces, ni corrompre par les séductions de ceux se sont assujettis à l'ennemi; & soyez certains que je vole à votre secours avec toutes mes forces. Je vous recommande en attendant de faire connoître la présente lettre à toutes les villes & aux habitans de la Pouille & des autres provinces.

Je suis avec une véritable affection, le vice-amiral

USCHAKOW.

Les escadres combinées ont mis effectivement à la voile hier, au nombre de 40 vaisseaux de guerre de diverses grandeurs; & de 46 barques de transports chargées de troupes. (Il paroît qu'une partie de ces troupes formoit la gar-

nison française, qui a été embarquée à Corfou, & dont l'état-major a été conduit à Ancône, & le reste a été débarqué à Antibes, suivant les dernières lettres de Gènes).

Trieste, le 9 floréal.

Il vient de passer ici un courrier extraordinaire de l'empereur, qui porte à l'armée d'Italie une gratification de cent mille florins, plusieurs croix de Sainte Thérèse, & trois drapeaux brodés de la main de l'impératrice, destinés pour les régimens qui se sont le plus distingués.

Venise, le 14 Floréal.

La poste est maintenant rétablie entre Venise & Milan. Les lettres de cette dernière ville, du 10, annoncent qu'il y a dans le château une garnison de 3 mille hommes, tant français que cisalpins & polonais. Elle a été sommée de se rendre, & sur son refus, en fait des préparatifs pour en faire le siège.

En entrant à Milan, le général Melas a fait publier une proclamation, portant établissement d'un tribunal de police, chargé de maintenir la tranquillité publique, de veiller à la sûreté des habitans, & de nourrir en eux les sentimens de fidélité & d'obéissance à S. M. I. Le chef de ce tribunal est D. Manzoni, & ses assessours, D. F. Bazetta & D. J. Braghi.

La forteresse de Peschiera doit être sommée, pour la dernière fois, le 14; & si elle persiste à refuser de capituler; on lui donnera l'assaut.

La forteresse de Ferrare est toujours bloquée, & quoique la garnison française n'y soit pas très-forte, elle fait une résistance d'autant plus efficace, que les autrichiens n'ont pas encore d'artillerie de siège pour battre la place.

Des lettres de Messine nous apprennent que les escadres combinées russes & ottomane sont entrées vers le milieu de germinal dans le golfe de Tarente, & qu'elles ont mis à terre les troupes russes, turques & albanaises qu'elles avoient à bord, pour renforcer l'armée du cardinal Ruffo dans les deux Calabres.

Gènes, le 19 Floréal.

Le corps législatif a accordé des pouvoirs extraordinaires au directoire, afin qu'il puisse prendre toutes les mesures nécessaires pour le salut de la patrie. En conséquence, le directoire a fait un arrêté par lequel il met en état de siège toutes les communes, excepté celle où réside le corps législatif. Le fort de Gavi a été mis dans le meilleur état de défense, & l'on a envoyé des troupes pour garder les passages de l'Appennin, qui du Parmesson conduisent à la rivière du Levant.

Hier au soir le général la Poype communiqua au directoire les nouvelles de l'armée, & particulièrement les mesures que l'on a prises pour défendre Alexandrie & Tortone, & couvrir la Ligurie.

Le directoire a prévu par un message le corps législatif qu'il va mettre en état de siège la ville de Gènes.

Nous avons ici un grand nombre de patriotes cisalpins.

Le général Moreau, en se rapprochant de la rivière de Gènes avec l'armée qu'il commande, nous a parfaitement rassuré sur les craintes que pouvoient nous donner les progrès des Autrichiens. Les Français couvrent actuellement nos montagnes & la ville, de manière à ne nous laisser aucune inquiétude.

Dans la rivière du Ponant, tout est parfaitement tranquille. On annonce seulement que des mouvemens insurrectionnels se sont manifestés dans la vallée d'Oncelle, dépendante du Piémont.

Le citoyen Ferreri a été nommé par les conseils à la place de directeur de la république ligurienne.

P O L O G N E.

Lemberg, le 28 germinal.

Le comte de Schwertz-Sporck, conseiller de notre régence, est parti d'ici pour accompagner le corps de Condé. Ce corps passera par Juraslow, Psquemys & Duckla. Le général Hermann est arrivé aujourd'hui avec son état-major. Il a reçu ordre du général Suwarow d'accélérer sa marche, sans donner de jour de repos aux troupes.

La mort du grand chancelier prince Besborodko aura, à ce qu'on assure, beaucoup d'influence sur le ministère de l'empereur de Russie.

A U T R I C H E.

Vienne, le 15 floréal.

Le corps de Condé est arrivé à la frontière de la Silésie autrichienne. Paul 1^{er}. l'a augmenté d'un régiment de cavalerie de quinze cents hommes, & quatre colonnes russes suivent de très-près. Ces troupes sont destinées pour l'armée du Rhin, un renfort de dix mille six cent neuf hommes & cinq mille sept cents trente-neuf chevaux, destinés pour l'armée d'Italie, est encore en route. Les généraux Hermann, Szembeck, Wolkofkey & Rehbinder se trouvent à la tête de ce corps, dans lequel il y a beaucoup de cosaques.

Le nombre des malades & des blessés est si considérable dans les armées, que les chirurgiens de service ne peuvent suffire. Le gouvernement autrichien a fait publier dans tous ses domaines l'offre d'un traitement avantageux à tous ceux qui voudront prendre des places dans les régimens & les hôpitaux, & le public a été en même tems invité à une contribution de linges & de charpie.

La cour de Russie s'est engagée à fournir tous les mois un renfort de dix mille hommes.

P R U S S E.

Berlin, le 17 floréal.

Plusieurs gazettes anglaises ont annoncé que les prisonniers irlandais, condamnés à la déportation pour cause d'insurrection, seroient livrés au roi de Prusse pour être enrôlés dans ses armées, ou pour travailler dans les mines. On avoit élevé des doutes sur cette nouvelle; voici la vérité :

« Le gouvernement, qui fait consister la prospérité de l'état dans la population & la force de ses armées, a envoyé en Angleterre un officier muni de pleins-pouvoirs pour traiter des enrôlemens. On lui remettra tous les Irlandais condamnés à la déportation. Cette mesure procure à la Prusse des soldats & des manufacturiers; car il n'est pas dit que tous les Irlandais doivent servir comme soldats: on choisira ceux qui savent quelque art ou métier pour les placer dans les manufactures; le reste seulement sera distribué dans les régimens. »

Au reste, il ne s'agit pas ici de la moralité de l'action; s'il y a de l'immoralité (& il y en a beaucoup), elle est du côté des Anglais. La Prusse ne fait que ce qu'elle a fait lors de la révocation de l'édit de Nantes.

A L L E M A G N E.

Hambourg, le 21 floréal.

On va lever dans nos environs six régimens de cavalerie à la solde de l'Angleterre. Tous les officiers de ces régimens doivent être Anglais, Hollandais ou Suisses, & on a déjà déclaré qu'on y recevroit fort peu de Français.

L'ordre vient d'être donné dans tout l'électorat d'Hanovre, aux jeunes gens en état de porter les armes, de ne point s'écarter de leurs foyers, sous les peines portées par les ordonnances.

Le citoyen Génissieux, frère du représentant du peuple, est arrivé ici avant-hier de la Hollande, où il étoit chargé de négocier un emprunt pour le compte de la république française. On dit que cet agent n'ayant pu remplir sa mission en Hollande, est venu s'adresser, pour le même objet, à des négocians Hambourgeois.

Augsbourg, le 19 floréal.

Le comte de Lehnbach est arrivé ici avant-hier de Munich, où il avoit séjourné depuis le 23 germinal.

Le colonel prussien Tauenzien est en ce moment à Munich, chargé d'une mission particulière de son souverain, relative aux rapports existans entre la Prusse & la Bavière. On croit que ces négociations ont pour but de resserrer les liens qui unissent les deux états.

Le général Kray est arrivé le 12 de ce mois à Vérone; il va prendre le commandement de l'armée du Tyrol à la place du général comte de Bellegarde, qui sera employé à l'armée de l'archiduc Charles.

Le général Kowachewich est mort à Vérone de ses blessures.

Quelques gazettes ont dit, d'après les lettres de Vérone du 10 de ce mois, que Peschiera avoit capitulé le 9; mais les lettres de Vérone du 12 n'en font aucune mention.

Les corps détachés par le général Klenan sur la rive droite du Pô, ont pénétré jusqu'à Parme & Reggio.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Lucerne, le 22 floréal.

Le 19 de ce mois, au matin, les insurgés d'Uri ont été attaqués par les troupes françaises. Le combat a été très-vif, mais les rebelles ont été complètement battus. Les Français se sont ensuite emparés d'Altorf, & même d'Amsteg. Les restes des rebelles échappés au carnage, se sont retirés dans les montagnes. Schmit leur chef, a été tué dans l'action, & sa correspondance surprise.

Le général Massena écrit de Zurich, le 18 de ce mois, qu'il a remis à l'adjudant-général Schiner le commandement des troupes françaises, destinées à l'expédition du Vallais.

Il annonce de plus que l'armée française a repris dans le pays des Grisons toutes les positions qu'elle occupoit avant le 12 floréal; qu'il n'y avoit eu proprement que la Ligue Grise insurgée; qu'aujourd'hui; la tranquillité reparoit & que les chefs vont être punis avec sévérité.

Le directoire a communiqué, le 19 de ce mois, au corps législatif, la division provisoire de la Rhétie en districts. La population totale de ce nouveau canton est de 103, 168 ames. Il y aura neuf districts. Les assemblées primaires sont fixées au 16 floréal, et les électorales au 20.

Le commandant de la chaloupe canonnière, au ministre de la guerre.

Fluelen, le 21 floréal.

Le général Soult continue à poursuivre les brigands, dont le nombre diminue chaque jour, quoiqu'ils soient retirés sur des montagnes d'un accès difficile.

Le général est près du Mont-Saint-Gothard, & les rebelles sont dans la neige jusqu'aux épaules, où ils seront bientôt réduits, puisque la prise d'un magasin assez considérable leur ôte tout moyen de subsistance.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 1^{er} prairial.

Notre escadre est entrée à Toulon, où elle avoit à prendre plusieurs objets nécessaires pour sa destination ultérieure. Six vaisseaux espagnols stationnés à Carthagène, se sont réunis à notre flotte, lorsqu'elle a passé en vue de ce port.

— Le directoire exécutif a arrêté, le 27 floréal, qu'il seroit formé un camp en avant de Lyon & un autre dans la Belgique. Le ministre de la guerre est chargé de prendre les mesures les plus promptes pour l'exécution de cet arrêté, & il en rendra compte au directoire exécutif.

— On dit que le camp qui doit être formé dans la ci-devant Belgique sera composé de quatre mille hommes, & qu'il doit être établi près d'Alost, entre Bruxelles & Gaud.

— On assure que le citoyen Bertholio, ambassadeur près la république romaine, a demandé sa démission au directoire exécutif.

— Le ministre de l'intérieur a approuvé, le 28 floréal, l'adjudication des barrières du département de l'Eure, montant à 400,933 fr. 90 cent. par année, sur laquelle somme, déduisant l'entretien des routes, évalué à 197,433 fr. 91 cent. aussi par année; le net est de 203,499 fr. 99 cent.

— Le produit de l'octroi municipal de la commune de Paris, qui avoit été évalué pour le mois de floréal à 900,000 francs, s'est élevé à 1,046,326 fr. 49 cent. $\frac{5}{10}$, qui, joint aux 3,924,728 fr. perçus depuis le mois de brumaire, donnent pour la totalité 4,971,054 francs 49 cent. $\frac{5}{10}$. Le produit du mois de germinal avoit été de 816,024 fr. 14 cent.; celui de floréal l'a surpassé de 230,302 fr. 35 cent. $\frac{20}{100}$.

— Le citoyen Jean-Marie Michaud, commissaire des guerres, qui avoit été conduit à l'Abbaye, non pour avoir fabriqué de fausses pièces comptables, mais par suite d'une dénonciation dont la fausseté a été reconnue, a été mis en liberté par ordre du ministre de la guerre.

— Une lettre de Strasbourg, du 28 floréal, porte que nos batteries sur le lac de Constance ont entièrement détruit la flotille autrichienne du capitaine Williams, qui s'étoit trop approchée de la Suisse. Quelques ingénieurs se rendent sur ce lac pour y faire construire une flotille française.

— On mande de Livourna que les agens français ont consenti, moyennant deux millions, à lever les scellés mis sur les magasins qui contiennent des propriétés anglaises.

— Le citoyen Dessauguières, secrétaire de la légation française près la cour de Danemarck, se trouvant de la seconde classe de la conscription, vient de partir de Stockholm pour se rendre à l'armée française.

— M. le comte de Goertz, ministre prussien au congrès de Rastadt, & M. le baron de Rechberg, ministre bavarois, sont arrivés à Munich. Le premier de ces ministres doit, dit-on, se rendre successivement dans plusieurs cours d'Allemagne. On présume que ce voyage a un but politique très-important.

— Le ministre britannique à Hambourg a demandé au sénat l'éloignement de tous les Français qui, après avoir dû quitter l'Angleterre, sont venus résider dans cette ville.

— Paul 1^{er} a donné ordre à ses vaisseaux de visiter tous les neutres dans la mer du Nord, ce qui a fort mécontenté les cours de Suède & de Danemarck, contre lesquelles cette mesure est particulièrement dirigée.

— On mande de Pétersbourg que l'ambassadeur d'Espagne a reçu l'ordre de quitter cette capitale dans vingt-quatre heures. Le motif de cette expulsion est, dit-on, que la cour de Madrid n'a pas reconnu Paul 1^{er} en qualité de grand-maître de l'ordre de Malte.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 1^{er}. prairial.

80 11 4 32 20.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1^{er}, prairial.

La séance s'ouvre à midi : les nouveaux membres du conseil prêtent le serment de haine à la royauté , à l'anarchie , d'attachement à la république & à la constitution de l'an 3.

Jean Debry , député de l'Aisne , prête le premier le serment : il saisit cette occasion pour rappeler qu'il y a vingt jours la légation française au congrès de Rastadt tomba sous le fer assassin de l'Autriche , & échappa seul à cet horrible massacre ; il s'empresse de prêter avec enthousiasme le serment d'attachement à la république ; il témoigne au conseil sa reconnaissance du vif intérêt qu'il a pris à sa position ; il exprime ses regrets sur le sort funeste de ses collègues Bonnier et Roberjot , peint l'atrocité de cet attentat qui ne fut que l'œuvre des Autrichiens & non des émigrés , comme on a voulu le faire croire. Nous regrettons de n'avoir pu saisir le reste du discours de l'orateur ; sa voix affoiblie ne nous a pas permis de l'entendre. A la fin de son discours , les membres du conseil se sont levés aux cris de vengeance ! vive la république !

Son discours sera imprimé au nombre de douze exemplaires.

L'administration du département de Lot & Garonne réclame contre la répartition qui a été faite à son égard des contributions foncière , mobilière et personnelle.

L'ordre du jour , s'écrie-t-on.

Lacué. — L'administration du dép. de Lot & Garonne connoît trop bien les Joix ; elle a trop de respect pour elles , pour demander une chose qui leur soit contraire ; elle ne réclame pas contre la répartition faite cette année , mais contre celle qui devra suivre : ce département est surchargé , et vous êtes trop justes pour passer à l'ordre du jour. On demande de nouveau l'ordre du jour ; il est mis aux voix & adopté.

On lit plusieurs adresses qui respirent l'indignation contre l'attentat commis à Rastadt. — Mention honorable.

On renvoie au directoire une pétition des bouchers forains de Paris , qui réclament contre l'arrêté de l'administration du département de la Seine , qui afferme pendant 15 ans le droit d'étalage sur les places publiques.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Génissieux observe que dans les projets de finances présentés par Berlier , il y en a un qui établit une augmentation d'un décime par franc sur les contributions : ce projet étant très-court , l'orateur demande que Berlier soit entendu sur-le-champ. — Adopté.

Le rapporteur présente en conséquence le projet suivant , qui est adopté.

1°. A compter du jour de la publication de la présente , il sera perçu au profit de la république , à titre de subvention aux frais extraordinaires de guerre pour l'an 7 , un décime par franc en sus des droits d'enregistrement , de timbre , d'hypothèque , de garanties pour matières d'or &

d'argent , d'importation & exportation & navigation , & toutes amendes & condamnations pécuniaires.

2°. Ce droit sera perçu en même tems que le principal & par les mêmes préposés.

Quant aux autres projets , le rapporteur observe qu'il seroit peut-être à propos d'en remettre la discussion à demain en comité secret , afin de donner le tems aux nouveaux députés d'en prendre connoissance.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil entend ensuite Ducicquet sur les opérations de l'Escout.

Celles de l'assemblée-mère sont déclarées valables , sauf ce qui concerne le citoyen Williot , accusé d'être flétri par un jugement criminel ; le conseil statuera sur son élection , quand le fait sera éclairé.

On proclame le scrutin pour le renouvellement du bureau. Jean Debry est président ; les secrétaires sont Mathieu Mourer , Mesnard-Lagroie & Texier-Olivier.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen DEBELAY-DAGIER.

Séance du 1^{er}. prairial.

Les nouveaux membres du conseil prêtent le serment.

On procède au renouvellement du bureau. Avant que le scrutin ne soit dépouillé , Garat demande qu'à l'imitation du conseil des cinq-cents , celui des anciens charge son président de prononcer , le 20 de ce mois , l'éloge funèbre des ministres français assassinés aux portes de Rastadt.

Le conseil adopte cette proposition.

On proclame le résultat du scrutin. Sur 196 votans , Bandin (des Ardennes) obtient 72 suffrages , & Gourdan 113 ; en conséquence , le fauteuil est dévolu à celui-ci. Les secrétaires sont Classey , Savary , Morand & Ancey.

Bourse du 1^{er}. prairial.

Amsterdam.....	62, 63.	Rente provis.	6 f. 25 c., 50 c.
Idem cour.....	57 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$, 58 $\frac{1}{2}$.	Tiers cons.....	10 f. 75 c.
Hambourg.....	194 $\frac{1}{2}$, 191 $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{3}{4}$	11 f.
Madrid.....	Bon $\frac{1}{2}$	95 c.
Mad effec.	15 f., 14 f. 62 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix.....	Bon des 6 dern. mois de l'an 6,	82 f., 82 f. 75 c.
Cadix effect.	15 f., 14 f. 62 c.	Action de 50 fr. pour la caisse	des rentiers.....
Gènes.	99, 97.	53 f.
Livourne.....	107, 106.	Or fin.....	106 f. 75 c.
Bâle.....	1 $\frac{1}{2}$ bén., pair.	Ling. d'arg.	50 f. 75 c.
Lausanne.....	$\frac{1}{2}$ bén.	Portugais.....	97 f. 63 c.
Milan.....	Piastre.....	5 f. 48 c.
Geneve.....	Quadruple.....	82 f. 13 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f. 50 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	35 f. 13 c.
Montpellier.....	pair 15 j.	Espit $\frac{3}{8}$, 370 à 380 f. —	E-aude-vic de Montpellier, 22
deg., 295 f. — Rochelle, 22 d., — Cognac 22 d. 325 f.			
— Huile d'olive, 1 f. 33 c. — Café Martin., 3 fr. 45 à 50 c.			
— Café Saint-Domingue. 3 fr. 5 à 15 c. — Sucre d'Anvers,			
2 f. 60 à 70 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 60 à 65 c. — Savon de			
Mars., 1 f. à 1 f. 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. —			
Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.			

A. FRANÇOIS.